

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2017

SÉCURITÉ PUBLIQUE - (N° 4420)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL83

présenté par
M. Goasdoué, rapporteur

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« ayant bénéficié »,

les mots :

« bénéficiaire d'une autorisation délivrée en application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.